

# PASSEPORT BIOMÉTRIQUE

## ORIGINAUX DES DOCUMENTS À PRÉSENTER, COPIES À FOURNIR

### PERSONNES MAJEURES

Présence obligatoire au dépôt et au retrait

#### 1<sup>ère</sup> demande et renouvellement

- Le formulaire de demande de CERFA ou la pré-demande en ligne accessible sur le site [ants.gouv.fr](https://ants.gouv.fr)
- Ancien passeport (pour un renouvellement) + **photocopie**
- Carte Nationale d'identité (pour une 1<sup>ère</sup> demande) + **photocopie** recto-verso au format A4
  
- Acte de naissance original (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois si :
  - Vous ne possédez ni carte d'identité, ni passeport en cours de validité ou périmés depuis plus de deux ans,
  - Différences d'état civil entre le passeport et la CNI
  
- Une photo d'identité couleur récente (**moins de 6 mois**) de face, tête nue, front, oreilles et cou dégagés, éviter les lunettes, ne pas sourire, sur fond neutre (bleu ou gris)
  
- Justificatif de domicile de moins d'un an (**original et photocopie**) à vos nom (ou nom marital) et prénom (facture d'eau, gaz, électricité, téléphone fixe ou mobile, quittance de loyer non manuscrite, assurance habitation, avis d'impôt) **Les échéanciers sont acceptés uniquement pour les avis d'imposition.**
  
- Pour les personnes hébergées : attestation sur l'honneur de l'hébergeant + justificatif de domicile à son nom + pièce d'identité de l'hébergeant (**original et photocopie**)
  
- En cas de perte ou de vol : déclaration de perte ou déclaration établie par le commissariat de police ou la gendarmerie + autre document officiel avec photo
  
- Timbre fiscal : 86 € (à acheter dans un bureau de tabac, au Trésor Public ou sur le site <https://timbres.impots.gouv.fr>)

#### CAS PARTICULIERS

- Inscription du nom marital sur le passeport : acte de naissance ou mariage de moins de 3 mois (copie intégrale ou extrait avec filiation)
- Pour les personnes divorcées : décision de justice ou attestation de l'ex-époux (signature légalisée) autorisant l'usage du nom marital
- Pour les personnes veuves : copie intégrale de l'acte de décès de l'époux en original (à demander à la mairie du lieu de décès) pour pouvoir inscrire la mention veuve ou nom d'usage
- Pour les majeurs protégés : jugement de curatelle ou de tutelle (présence obligatoire du tuteur au dépôt et à la remise du titre + pièce d'identité du représentant légal)
- 1<sup>ère</sup> demande suite à l'acquisition de la nationalité française : certificat de nationalité française ou décret de naturalisation + acte de naissance délivré par le Service Central d'Etat Civil de moins de trois mois + pièce d'identité (passeport étranger, permis de conduire sécurisés, récépissé de remise du titre de séjour avec photo)
  
- Demande ou renouvellement de second passeport : passeport(s) actuels et photocopie + justificatif(s) attestant de la situation nécessitant la délivrance d'une 2<sup>ème</sup> passeport

### PERSONNES MINEURES

Présence obligatoire au dépôt, facultative au retrait (- 12 ans)

#### 1<sup>ère</sup> demande et renouvellement

- Le formulaire de demande de CERFA ou la pré-demande en ligne accessible sur le site [ants.gouv.fr](https://ants.gouv.fr)
- Ancien passeport (pour un renouvellement) + **photocopie**
- Carte Nationale d'identité (pour une 1<sup>ère</sup> demande) + **photocopie** recto-verso au format A4
  
- Acte de naissance original (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois si :
  - Vous ne possédez ni carte d'identité, ni passeport en cours de validité ou périmés depuis plus de deux ans,
  - Différences d'état civil entre le passeport et la CNI
  
- Pièces d'identité du représentant légal (**original + copie**)
  
- Une photo d'identité couleur récente (**moins de 6 mois**) de face, tête nue, front, oreilles et cou dégagés, éviter les lunettes, ne pas sourire, sur fond neutre (bleu ou gris)
  
- Justificatif de domicile de moins d'un an (original et photocopie) aux noms et prénoms du représentant légal (facture d'eau, gaz, électricité, téléphone fixe ou mobile, quittance de loyer non manuscrite, assurance habitation, avis d'impôt) **Les échéanciers sont acceptés uniquement pour les avis d'imposition.**
  
- En cas de perte ou de vol : déclaration de perte ou déclaration établie par le commissariat de police ou la gendarmerie + autre document officiel avec photo
  
- Timbre fiscal : 17€ pour les mineurs de – de 15 ans  
42 € pour les mineurs de + de 15 ans  
(à acheter dans un bureau de tabac, au Trésor Public ou sur le site <https://timbres.impots.gouv.fr>)

#### CAS PARTICULIERS

- Si les parents sont divorcés / séparés : décision de justice (jugement ou convention de séparation) relative à l'autorité parentale (original + photocopie)
- En cas de résidence alternée : justificatif de domicile de l'autre parent + pièce d'identité (original + photocopie)
- Dans les cas d'exercice de l'autorité parentale par un tiers : jugement de tutelle (présence obligatoire du tuteur au dépôt et à la remise du titre) + pièce d'identité du tuteur ou décision de justice prononçant la déchéance ou autorisant la délégation de l'autorité parentale
- Pour ajouter un nom d'usage : fournir l'autorisation écrite de l'autre parent + photocopie de sa pièce d'identité
- 1<sup>ère</sup> demande de titre français pour un mineur né à l'étranger ou né en France de parents nés à l'étranger : certificat de nationalité française ou décret de naturalisation + acte de naissance délivré par le Service Central d'Etat Civil de moins de trois mois + pièce d'identité (passeport étranger, récépissé de remise du titre de séjour avec photo)